



Commune d'Aulnay-sur-Mauldre

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 décembre 2023

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil Municipal (Mairie), sous la présidence de M. Jean-Christophe CHARBIT, Maire.

PRÉSENTS : Jacky BLONDEL, Eric BOISTEAU, Patrick BRICON, Jean-Christophe CHARBIT, Yann-Fabrice FAUCILLE, Thierry HOCHARD, Pierre BIVAS, Claire DOMINGUEZ, Philippe LE PECHEUR, Laurence MARTIN

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Catherine CHANDOLAS (pouvoir donné à Jean-Christophe CHARBIT), Didier BROQUET (pouvoir donné à Eric BOISTEAU), Ludovic DAVOINE (pouvoir donné à Jacky BLONDEL), Laurence PETIPHAR (pouvoir donné à Thierry HOCHARD), Nadine SISTIAGUE (pouvoir donné à Yann-Fabrice FAUCILLE)

SECRETAIRE DE SEANCE : Yann-Fabrice FAUCILLE

Le quorum étant atteint, **M. le Maire** ouvre la séance à 19h33.

A la fin de l'appel, **M. BIVAS** demande la vérification des pouvoirs, vérification procédée par **M. LE PECHEUR**.

Une fois l'étude des pouvoirs transmis par les conseillers absents, **M. le Maire** passe à l'étude de la première délibération.

1/ Délibération n° 2023-28 : Recensement de la population par l'INSEE en 2024 – désignation d'un coordonnateur et de deux agents recenseurs, et fixation des indemnités correspondantes

M. le Maire rappelle qu'une campagne de recensement est prévue sur la commune, en janvier/février 2024. Il convient de désigner un coordonnateur communal et deux agents recenseurs, ainsi que de fixer leurs indemnités correspondantes.

M. BIVAS demande à ce que les présents et absents indiqués sur le projet de délibération soient mis à jour.

M. le Maire indique que la mise à jour sera évidemment faite. Il rappelle que le document fourni n'est qu'un projet de délibération.

En l'absence d'autres remarques ou questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

Pour : 15 (unanimité)

2/ Délibération n° 2023-29 : Autorisation au Maire à accorder une aide à caractère social

M. le Maire demande l'arrêt de la retransmission vidéo à 19h40, afin d'échanger à huis-clos sur ce dossier, pour des raisons de confidentialité et d'anonymat.

Après la lecture du projet de délibération, de nombreux échanges ont lieu concernant notamment la procédure et l'étude des dossiers par le CCAS.

Le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

Pour : 11

Abstention : 4 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ, Mme MARTIN)

Reprise de la retransmission vidéo à 19h58

M. BIVAS demande à ce que soit rajouté au PV de la séance l'explication de son abstention à la délibération, les échanges et votes s'étant déroulés à huis clos. Son « avis était favorable à l'attribution de l'aide à cette personne, mais défavorable à la procédure proposée par **M. le Maire**, consistant non pas à ce que le conseil municipal décide, mais qu'il donne une délégation à **M. le Maire**, et ce directement et pas après avis du Comité Communal d'Action Sociale ».

3/ Délibération n° 2023-30 : Délibération du montant définitif des attributions de compensation versé à compter du 1^{er} janvier 2024

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, rappelant que le Conseil communautaire a approuvé le 12 octobre 2023 le montant définitif des attributions de compensation à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il est à noter que le montant des AC, pour Aulnay-sur-Mauldre, passe de 275 276,09 € en 2023 à 295 449,96 € en 2024, soit une recette supplémentaire pour la commune de 20 173,87 €.

M. le Maire indique qu'en annexe du projet, les membres du Conseil peuvent trouver le tableau récapitulatif des AC pour l'ensemble des communes de GPSEO.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

Pour : 12

Abstention : 3 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ)

4/ Délibération n° 2023-31 : Décision modificative n°1

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, rappelant que la CAF a versé 5 518,92 € de trop à la commune en 2019. Il convient donc de régulariser cette situation.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

Pour : 15 (unanimité)

5/ Délibération n° 2023-32 : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en attendant le vote du budget primitif 2024 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023)

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, rappelant que cette délibération est proposée chaque année à la même période.

Les 25 % des dépenses correspondent au montant maximum de 167 994,37 €.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

Pour : 12

Abstention : 3 (M. BIVAS, M. LE PECHEUR, Mme DOMINGUEZ)

6/ Délibération n° 2023-33 : Participation de la Commune au financement de la classe découverte organisée du 18 au 22 mars 2024, au centre Les Fauvettes à Noirmoutier

M. le Maire procède à la lecture du projet de délibération, rappelant que le nombre de participants est indicatif, et que le nombre d'enfants peut évoluer, à la hausse ou à la baisse. Le budget prévisionnel prévoit une dépense totale de 20 532 €, et que le vote prévoit une participation de 50% du coût. Ce qui représente une prise en charge d'un montant de 183,32 € par enfant, suivant l'estimation de participation.

En l'absence de questions, le conseil passe au vote de la délibération :

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

Pour : 15 (unanimité)

M. le Maire indique aux membres du conseil qu'un tableau représentant la TEOM pour chaque commune de GPSEO a été joint à leur dossier.

M. BIVAS rappelle à **M. le Maire** qu'une question lui a été transmise. **M. le Maire** indique la réponse nécessite un travail conséquent, et promet que l'ensemble des éléments seront apportés à la prochaine séance du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire,

Jean-Christophe CHARBIT



Le secrétaire de séance,

Yann-Fabrice FAUCILLE

